

Élections des représentants des parents d'élèves

- Conseil d'école
- Conseil d'administration

Année scolaire 2023-2024

Réunion du 18 janvier 2024:
Bilan des élections

LES ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES ONT EU LIEU LES 29 ET 30 SEPTEMBRE 2023 DANS LES ACADÉMIES DE MAYOTTE ET LA RÉUNION, LES 13 ET 14 OCTOBRE 2023 DANS LES AUTRES ACADÉMIES.

- Nombre d'écoles : 43 422
- Nombre de saisies validées par les Dsden : 42 905
- Soit 98,81 % des écoles

- Nombre d'établissements du second degré : 7 919
- Nombre d'établissements validées par les Dsden/Rectorat : 7 779
- Soit 98,23 % des EPLE

QUELQUES CHIFFRES

Nombre de votants

- Premier degré : 4 656 858 votants
 - Second degré : 1 740 874 votants
- Soit un total de 6 397 732 votants

Nombre de votants par type d'EPLÉ :

- collèges : 1 269 826 votants, soit 28,45 %
- lycées généraux : 430 528 votants, soit 13,83 %
- lycées professionnels : 38 168 votants, soit 7,12 %
- EREA-ERPD : 2 352 votants, soit 16,14 %

Nombre de sièges pourvus

- Premier degré : 248 963 sièges pourvus soit 96,46 % des sièges à pourvoir (258 105)
- Second degré : 44 636 sièges pourvus soit 96,01 % des sièges à pourvoir (46 492)

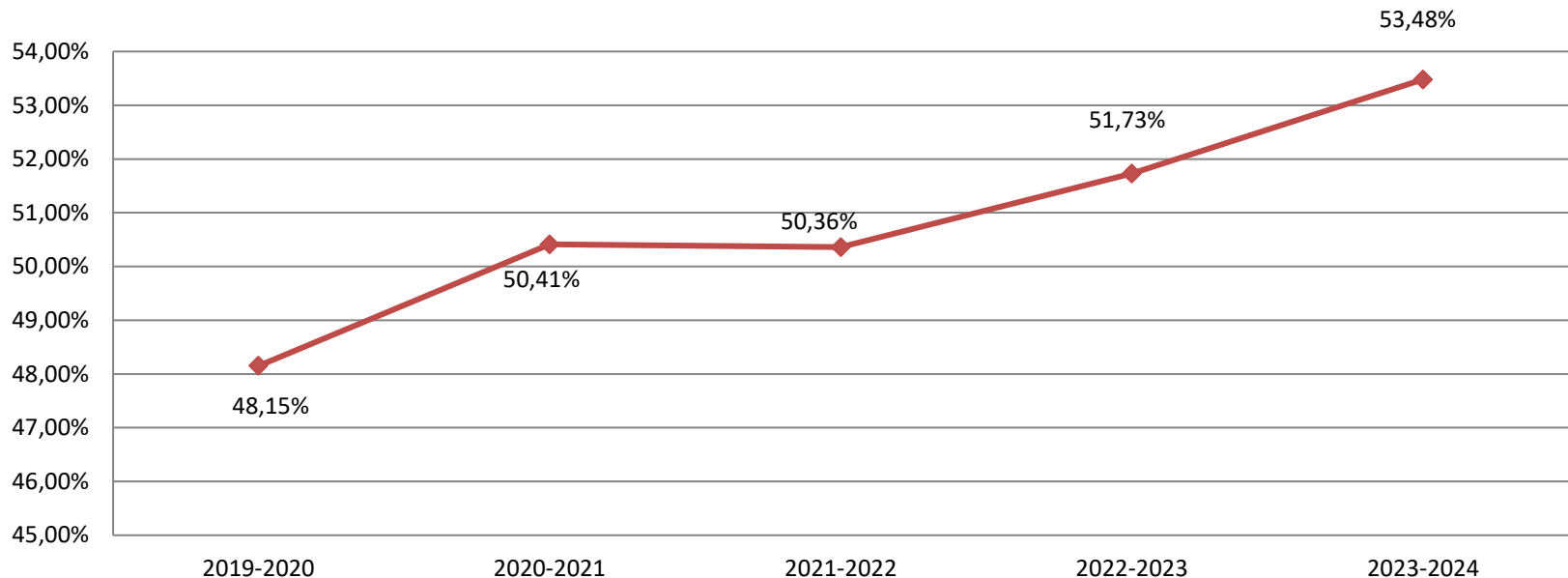
Répartition par type d'EPLÉ :

- collèges : 33 775 sièges pourvus soit 99,02 % des sièges à pourvoir (34 108)
- lycées généraux : 7 937 sièges pourvus soit 97,45 % des sièges à pourvoir (8 145)
- lycées professionnels : 2 662 sièges pourvus soit 69,78 % des sièges à pourvoir (3 815)
- EREA-ERPD : 262 sièges pourvus soit 61,79 % des sièges à pourvoir (424)

TAUX DE PARTICIPATION DANS LE PREMIER DEGRÉ

- Le taux de participation est de 53,48 %, soit une hausse de 1,75 point par rapport à 2022 (51,73 %).

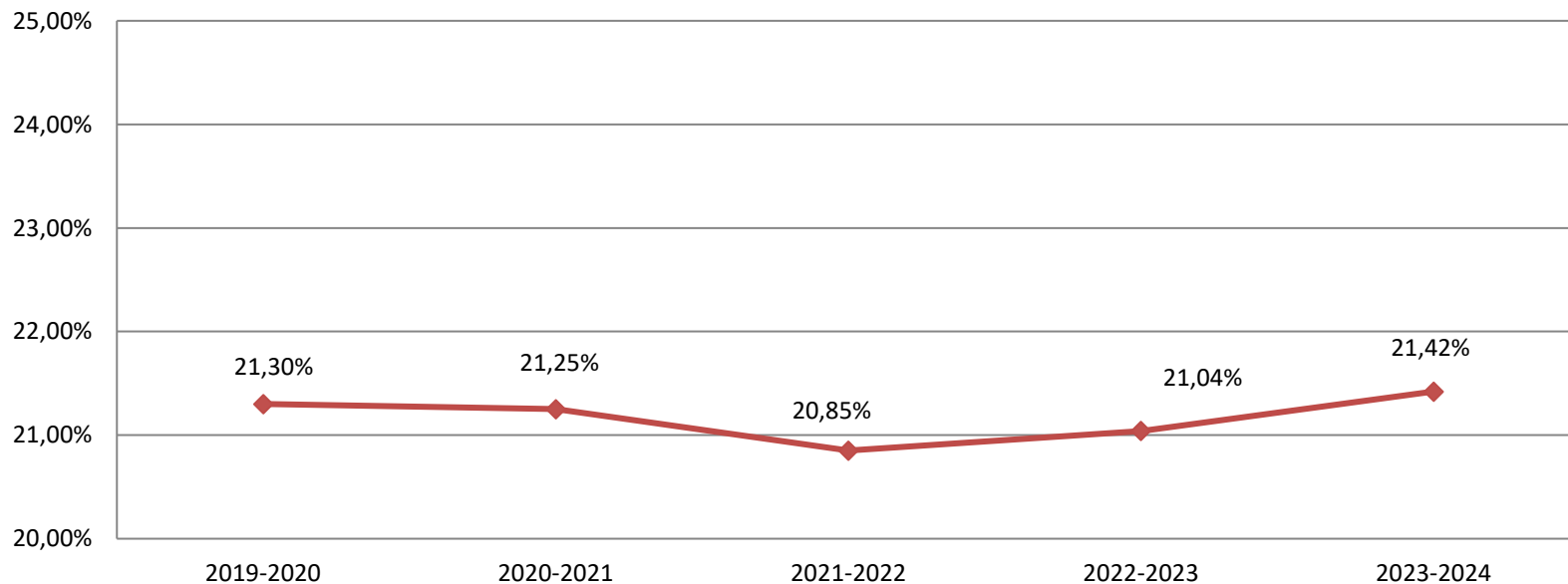
Evolution du taux de participation dans le premier degré



TAUX DE PARTICIPATION DANS LE SECOND DEGRÉ

- Le taux de participation est de 21,42 %, soit une hausse de 0,38 point par rapport à 2022 (21,04 %).

Evolution du taux de participation dans le second degré



NOMBRE DE SIÈGES POURVUS

La représentation des parents reste stable dans les conseils d'école et dans les conseils d'administration par rapport au dernier scrutin.

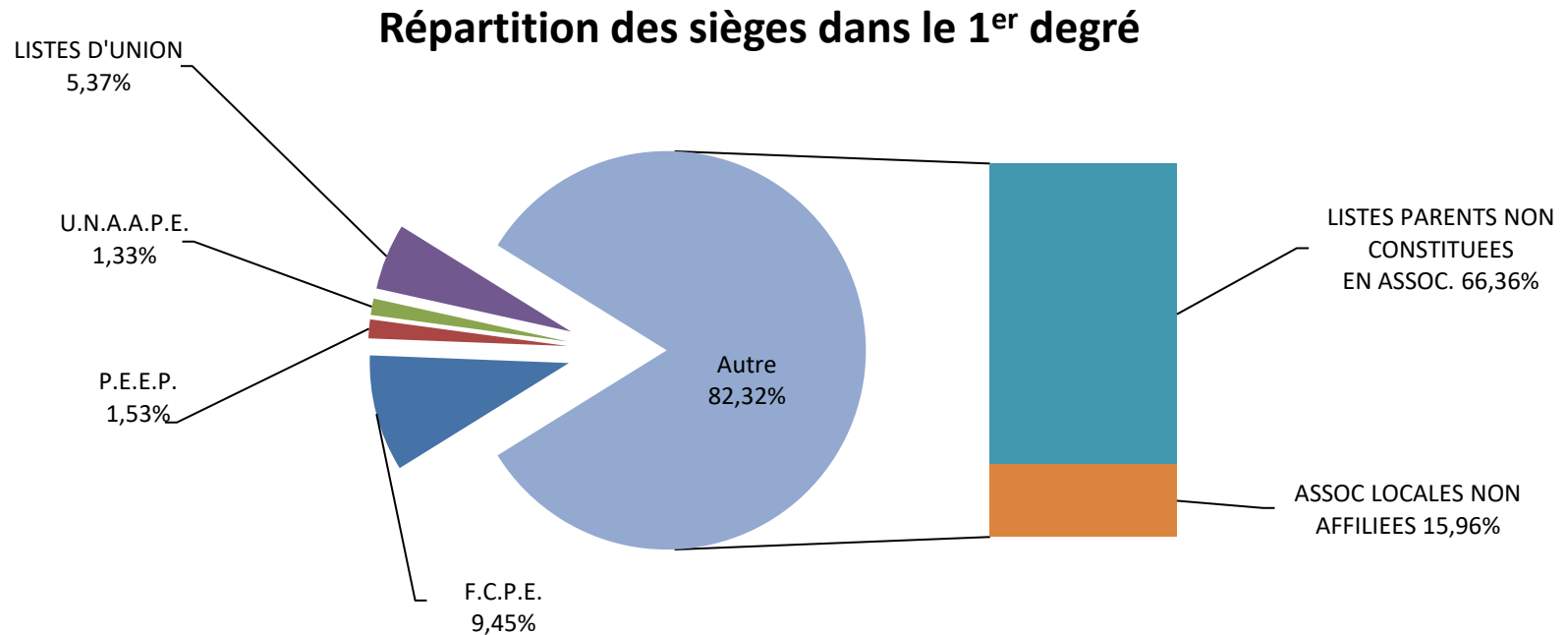
- **Dans le premier degré :**
 - 96,46 % des sièges ont été pourvus contre 96,07 % en 2022-2023, soit une hausse de 0,39 point.
- **Dans le second degré :**
 - 96,01 % des sièges ont été pourvus contre 95,35 % en 2021-2022, soit une hausse de 0,66 point.

RECAPITULATIF DE LA REPARTITION DES SIEGES

Liste	1 ^{er} degré	2 nd degré	2 nd degré (par type d'établissement)			
			Collège	Lycée général	Lycée professionnel	EREA-ERP
UNAAPE	1,33 %	2,11 %	2,06 %	2,89 %	0,68 %	0 %
PEEP	1,53 %	6,27 %	5,41 %	11,14 %	3,27 %	0 %
LISTES D'UNION	5,37 %	10,31 %	10,66 %	7,19 %	14,84 %	14,89 %
FCPE	9,45 %	32,70 %	31,63 %	45,94 %	9,77 %	2,67 %
ASSOC LOCALES NON AFFILIEES	15,96 %	19,56 %	21,62 %	15,07 %	8,04 %	6,49 %
LISTES PARENTS NON CONSTITUEES EN ASSOC	66,36 %	29,05 %	28,62 %	17,78 %	63,41 %	75,95 %

RÉPARTITION DES SIÈGES DANS LE PREMIER DEGRÉ

- Dans le premier degré, les associations locales non affiliées et les parents non constitués en association détiennent la majorité des sièges (82,32 % des sièges contre 81,77 % en 2022-2023).



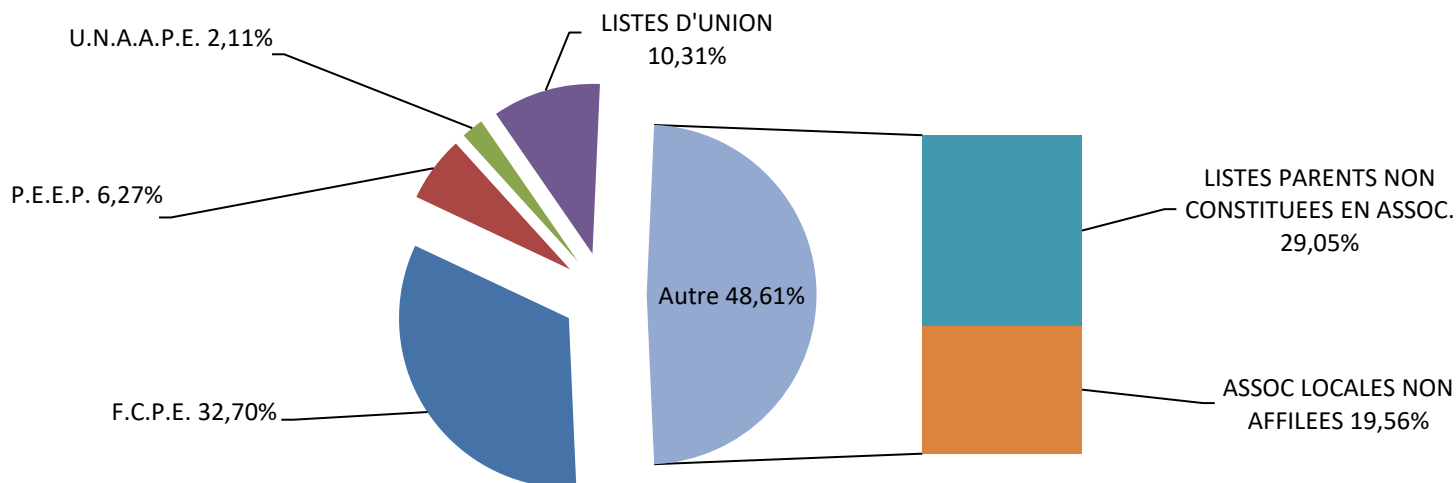
RÉPARTITION DES SIÈGES DANS LE PREMIER DEGRÉ

- Les associations locales non affiliées et les listes indépendantes de parents occupent 82,32 % des sièges contre 81,77 % en 2022, soit une hausse de 0,55 point.
- La FCPE, la PEEP et l'UNAAPE occupent pour leur part 12,31 % des sièges contre 12,74 % en 2022, soit une baisse de 0,43 point.

RÉPARTITION DES SIÈGES DANS LE SECOND DEGRÉ

- Dans le second degré, tous types d'établissements confondus, les associations de parents d'élèves restent bien représentées avec 41,08 % des sièges (42,98 % en 2022-2023).

Répartition des sièges dans le 2nd degré



RÉPARTITION DES SIÈGES DANS LE SECOND DEGRÉ

- La FCPE, la PEEP et l'UNAAPE occupent 41,08 % des sièges contre 42,98 % en 2022, soit une baisse de 1,90 point.
- Les associations locales non affiliées et les listes indépendantes de parents occupent pour leur part 48,61 % contre 47,74 % en 2022, soit une hausse de 0,87 point.

MODALITES DE VOTE

Modalités de vote	1 ^{er} degré	2 nd degré	2 nd degré (par type d'établissement)			
			Collège	Lycée général	Lycée professionnel	EREA-ERPD
À l'urne et par correspondance	21,38 %	50,12 %	51,77 %	45 %	48,62 %	58,62 %
Exclusivement par correspondance	77,26 %	30,69 %	34,42 %	24,92 %	19 %	13,79 %
À l'urne, par correspondance et par voie électronique	0,07 %	2,10 %	1,51 %	3,87 %	2,49 %	1,15 %
Par correspondance et par voie électronique	0,24 %	1,16 %	1,11 %	1,47 %	0,66 %	2,30 %
Exclusivement par voie électronique	0,21 %	14,05 %	11,08 %	23,82 %	15,20 %	2,30 %